

CONDITIONS GENERALES DE VENTE A DESTINATION DE PROFESSIONNELS

1 - GÉNÉRALITÉS - ENGAGEMENT

La passation d'une commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente (CGV).

Les conditions générales de vente de la Société We Bed S.A.S. prévaudront sur les conditions générales d'achat du client, et ce, nonobstant toutes clauses contraires évoquées dans les conditions générales d'achat, quel que soit le moment où celles-ci ont été portées à la connaissance de la Société We-Bed S.A.S.

Toutes dérogations et conditions particulières doivent faire l'objet d'un accord écrit de la Société We Bed S.A.S et ne sont, sauf stipulation expresse, valables que pour la vente pour laquelle elles ont été accordées.

Les renseignements donnés par nos catalogues, prospectus et tarifs, ainsi que les déclarations de nos agents et représentants, n'ont qu'une valeur indicative. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications aux caractéristiques techniques de nos produits.

Les commandes prises pour notre société par nos agents et représentants ne deviennent définitives qu'après envoi d'une confirmation de la commande de la société We Bed S.A.S.

Les réserves ou modifications figurant sur la commande ne pourront être opposées à la Société We-Bed S.A.S., si celle-ci n'a pas expressément consenti, et ce même en l'absence de mentions particulières dans l'accusé de réception.

Les études, plans, dessins ou documents remis ou envoyés par nous demeurent notre propriété, ils ne peuvent être communiqués à des tiers qu'après notre accord exprès.

Conformément à la réglementation en vigueur, notre société se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'acheteur, par l'établissement de Conditions Particulières de Vente.

2 – COMMANDE

Le contrat de vente n'est parfait qu'après acceptation écrite de la commande par la Société We-Bed S.A.S concrétisée par l'envoi d'un accusé de réception. Cette acceptation est notamment subordonnée à l'absence de « demande anormale » et au respect des conditions d'encours fixées par la Société We-Bed S.A.S en fonction des renseignements de solvabilité dont elle dispose.

Sauf accord écrit de la Société We-Bed S.A.S, aucune demande d'annulation ou de modification de commande ne pourra être prise en considération.

La Société We-Bed, pourra le cas échéant, subordonner son acceptation de modification de la commande à une majoration des prix tarifés, à une facturation des pièces fabriquées pour la commande et à une prorogation du délai de livraison.

3- LIVRAISONS - EMBALLAGE

Tous nos produits, même expédiés franco de port, voyagent avec emballages perdus, aux risques et périls du destinataire. En conséquence, toutes les opérations de transport, de manutention et de déchargement sont effectuées aux risques et périls du destinataire et ce, nonobstant toute clause de réserve de propriété.

L'emballage est assuré par nos soins de telle manière que les marchandises à livrer voyagent dans des conditions satisfaisantes.

Le destinataire doit, à l'arrivée, contrôler la quantité, se rendre compte de la qualité et du bon état des marchandises avant de prendre livraison et exercer directement tout recours contre le transporteur en cas d'avarie ou de manquant. Toute contestation (réserves précises et détaillées) doit être mentionnée sur le bon de livraison ou récépissé de transport et confirmée par lettre recommandée adressée au transporteur, avec copie à la Société We Bed S.A.S. dans les 48h suivant la réception.

Nos livraisons sont toujours réputées faites à notre usine. Tous frais de port sont à la charge du client. Les livraisons sont faites après accord de notre assurance crédit.

En cas de retour partiel de livraison par le client, nous sommes autorisés à facturer un supplément en raison, de l'annulation partielle de la commande.

Les livraisons peuvent être partielles. Aucune pénalité pour retard dû au transport ne pourra être réclamée à la Société We Bed S.A.S. à moins que le principe n'en ait été préalablement accepté par écrit par celle-ci.

Concernant les produits consommés ou utilisés à domicile, la Société We Bed S.A.S., conformément au décret n° 92377 du 1 avril 1992, adhère à une société agréée par les Pouvoirs Publics, qui assume l'obligation légale d'éliminer les emballages.

4 - DÉLAIS

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif.

Les éventuels retards de livraison ne peuvent donner lieu à une quelconque indemnisation, ni justifier de l'annulation de la commande.

Toute livraison partielle fait l'objet d'une facturation propre payable aux conditions convenues.

5 – RECLAMATIONS - RETOUR

5.1. Modalités

Toute réclamation liée à la livraison et relative à la qualité, à la conformité ou à la quantité des produits doit parvenir à la société WE BED S.A.S. par écrit, soit via une adresse mail que We-Bed S.A.S. transmet au client, soit par lettre recommandée, dans les huit (8) jours à compter de la réception de la marchandise (la date d'émargement par l'acheteur, du bon de livraison du transporteur faisant foi). Passé ce délai, toute réclamation sera irrecevable et la Société We Bed S.A.S. sera déchargée de toute obligation à l'égard de l'acheteur.

Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord formel entre la Société We Bed S.A.S et le client. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acheteur.

Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le vendeur les a livrées.

Les fabrications spéciales ne pourront pas être retournées.

Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur.

5.2 Conséquences

Au cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés, dûment constaté par la Société We Bed S.A.S dans les conditions prévues ci-dessus, l'acheteur pourra obtenir le remplacement gratuit de la marchandise, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages intérêts.

Aucune réclamation n'autorise à différer ou suspendre le paiement des factures ou à compenser leur montant avec celui d'un quelconque montant réclamé par l'acheteur.

6 - CAS FORTUITS ET FORCE MAJEURE

Les accidents dans les usines, la grève, les guerres, les événements politiques, les irrégularités dans les livraisons de matière première etc. constituent autant de cas de force majeure, autorisant à suspendre nos engagements et prolonger les délais convenus, sans que cela donne droit à une quelconque indemnité au profit de l'acquéreur.

7 – PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix s'entendent hors taxes, franco, sauf cas particuliers expressément notifiés dans nos offres, tarifs et confirmations de commande.

Quelle que soit la date de la commande, les factures sont établies au prix en vigueur au jour de la confirmation de la commande.

Les exécutions supplémentaires ou spéciales entraînent des suppléments de prix.

Nos prix s'entendent sous réserve de modification liée à l'application prévue à l'article R543-247 du code de l'environnement, d'une contribution aux coûts d'élimination des déchets d'éléments d'ameublement.

Les conditions de paiement sont toujours consenties sous réserve de l'accord du service-crédit.

Les factures sont payables par virement, LCR ou traite dans un délai de 30 jours nets, date de facture.

Pour une première commande, le paiement d'un acompte de 30% TTC de la valeur de la commande est exigé avant exécution de la commande.

La remise d'un effet de commerce nécessite un accord exprès et particulier auquel cas aucune déduction n'est admise. En cas de paiement par traites, celles-ci doivent être acceptées et retournées dans un délai de 24 heures de leur réception. A défaut, le vendeur sera en droit de faire dresser protêt faute d'acceptation.

La Société We Bed S.A.S se réserve le droit d'exiger le

We Bed SAS – ZAC de la Porte de Masevaux 68290 MASEVAUX
SAS au capital de 250 000€ N° SIRET : 800 608 465 00012
TVA : FR65 800 608 465 00012

règlement au comptant ou d'avance si des circonstances spéciales le nécessitent. En particulier, si, lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement par exemple), le vendeur sera en droit d'exiger des garanties satisfaisantes avant l'exécution des commandes reçues ou un règlement par avance sans escompte.

Les échéances de paiement ne peuvent être ni retardées ni compensées sous aucun prétexte, même litigieux, sous peine de suspension de toute commande en cours par la Société We Bed S.A.S. Conformément aux dispositions légales des pénalités pour retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Ces pénalités sont d'un taux égal à 4 fois le taux d'intérêt légal.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, sera appliquée (Art.L441-6). Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, notamment en cas de contentieux, la Société We Bed S.A.S pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

8 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété.

En conséquence, la Société We-Bed conserve la propriété de la marchandise jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal, frais et accessoires et pénalités le cas échéant. En cas de remise ou d'un chèque ou d'un effet de commerce, le paiement sera réputé réalisé qu'au moment de l'encaissement effectif. Les risques sont mis à la charge de l'acheteur dès délivrance des marchandises vendues sous réserve de propriété. Il devra assurer à ses frais, risques et périls, la conservation, l'entretien et l'utilisation. Il sera responsable des dommages causés par les marchandises dès la livraison. L'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son entreprise, à revendre les marchandises livrées. Mais il ne peut ni les donner en gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie. L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les biens vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser le vendeur pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

S'il n'est pas propriétaire des locaux dans lesquels il exerce son activité, il devra faire connaître au bailleur la situation juridique des marchandises vendues et justifier de l'accomplissement de cette formalité auprès du vendeur. La même obligation d'information et de justification lui incombera en cas d'inscription d'un nantissement sur le fonds qu'il exploite.

9 - RÉSOLUTION DU CONTRAT - REPRISE DES BIENS ET CLAUSE PÉNALE

A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toute somme due en vertu du contrat de vente, comme en cas d'inexécution de l'un quelconque des engagements de l'acheteur, le contrat de vente sera résolu de plein droit si bon nous semble, sans que nous ayons à accomplir aucune formalité judiciaire, huit (8) jours après une simple mise en demeure, par lettre recommandée, restée sans effet.

De même, les contrats d'approvisionnement ou de fourniture conclus avec nous sont résiliés de plein droit huit (8) jours après une simple mise en demeure par lettre recommandée, restée sans effet.

En cas de dégradation ou destruction des marchandises. Le vendeur sera bénéficiaire de l'indemnité versée par l'assureur à concurrence du prix des marchandises impayées.

Si la résolution du contrat rend le vendeur débiteur d'acomptes préalablement reçus de l'acheteur, il sera en droit de procéder à la compensation de cette dette avec la créance née de l'application de la clause pénale ci-dessus stipulée.

A titre de clause pénale, si la carence de l'acheteur conduit le créancier à recourir aux services d'un tiers, l'acheteur s'engage à payer, en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité à 15% du montant en principal TTC de la créance avec un minimum de 300 euros et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

10 - GARANTIE

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception pendant une durée de 24 mois à compter de la livraison.

Afin de faire valoir ses droits, l'acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le vendeur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur découverte.

La garantie est exclue :

- si la matière ou la conception défectueuse provient de l'acheteur,
- si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans autorisation,
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part de l'acheteur.
- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

En cas de défaut de la chose vendue, le client ne peut, à l'exclusion de toute autre demande, qu'obtenir l'échange gratuit. Les marchandises ne pourront être retournées qu'après l'accord exprès et écrit de la Société WE BED S.A.S.. Le remplacement des produits défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

11 APPLICATION DU RÉGIME DE T.V.A. DANS LES ÉCHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES

L'exonération de T.V.A. applicable à la livraison des

We Bed SAS – ZAC de la Porte de Masevaux 68290 MASEVAUX
SAS au capital de 250 000€ N° SIRET : 800 608 465 00012
TVA : FR65 800 608 465 00012

biens est subordonnée aux conditions cumulatives suivantes:

- la communication par le client de son numéro d'identification T.V.A., dont la validité aura pu être vérifiée auprès des administrations fiscales compétentes,

- le retour des documents justifiant le transport ou l'expédition hors de France.

A défaut de respect de l'une ou l'autre des conditions stipulées ci-dessus la livraison des biens ne pourra pas être exonérée de T.V.A. et la facturation sera faite T.T.C. selon la T.V.A. applicable et aux taux en vigueur dans le pays de départ de la marchandise.

12 – DROIT A LA MEDIATION

La médiation de la consommation est un processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur.

Les coordonnées du médiateur de We-Bed S.A.S. sont les suivantes :

Adresse Postale:

AME CONSO

Angela ALBERT - Présidente
197, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Téléphone: 09 53 01 02 69

Site Internet : <http://www.mediationconso-ame.com/>

13 - ÉLECTION DE DOMICILE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION - LOI APPLICABLE

Toutes nos ventes sont considérées comme traitées à notre siège, qui constitue le lieu de paiement. Nonobstant toutes stipulations contraires, les tribunaux de notre siège seront seuls compétents pour connaître de tous litiges pouvant survenir quant à la conclusion ou à l'exécution des conventions conclues avec nous, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les Tribunaux compétents seront dès lors, le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse et le Tribunal d'Instance de Mulhouse.

Toute commande renferme acceptation implicite des présentes conditions.

La loi applicable est la loi française.

Pour acceptation :

Parapher chaque page

Représentant habilité du client : Nom et prénom

Date et signature, précédés de la mention

« *Lu et approuvé* »

Cachet de l'entreprise